

TRANSPORTS SCOLAIRES Le Conseil régional prépare la rentrée 2021-2022

Campagne d'inscriptions à partir du 7 juin



GESTION. Les transports scolaires sont gérés par la Région depuis janvier 2017. PHOTO PIERRE DESTRADE

La région Bourgogne Franche-Comté, chargée des transports scolaires en Côte-d'Or, dans le Doubs, le Jura, la Nièvre, la Haute-Saône, la Saône-et-Loire et l'Yonne, lance la campagne d'inscriptions aux transports scolaires pour l'année 2021-2022 dès le 7 juin, sur son site Internet.

■ **Inscriptions ou réinscriptions : attention aux délais.** Que ce soit pour une première demande de transport scolaire ou un renouvellement, il est obligatoire de faire une nouvelle demande sur le site de la Région, à partir du lundi 7 juin. Afin que l'élève soit en possession d'une carte ou d'un abonnement de transport valide dès les premiers jours de la rentrée scolaire de septembre, il est conseillé de l'inscrire avant le 16 juillet. Au-delà de cette échéance, les inscriptions restent possibles. Il n'est cependant pas assuré qu'un titre ou un renouvellement de prise en charge soit attribué dès le 2 septembre.

■ **Carte ou abonnement scolaire : quelle durée de validité ?** Pour les élèves circulant déjà sur le réseau Mobigo, la carte est à conserver et sera réactivée à distance dès que l'inscription 2021-2022 sur le site de la Région sera réalisée et instruite. En effet, la

carte de transport scolaire est valable plusieurs années et est renouvelée à chaque changement de cycle scolaire (maternelle, élémentaire, collège et lycée).

■ ***Un transport scolaire gratuit et connecté.*** Depuis la rentrée de septembre 2019, les transports scolaires sont gratuits pour les élèves ayant droit répondant aux critères du règlement régional de leur territoire. Par ailleurs, la région Bourgogne-Franche-Comté a fait le choix de déployer sur les circuits scolaires Mobigo une billettique scolaire. Les élèves sont titulaires d'une carte sans contact valable plusieurs années et les 2.700 cars du réseau ont été équipés de valideurs. À chaque montée dans le car, l'élève doit présenter sa carte au conducteur et devant le valideur. Ce simple geste permet de renforcer la sécurité des élèves transportés, disposer d'une liste nominative actualisée d'élèves à bord en cas d'incident, prévenir les familles de tous types d'événements par l'envoi de SMS et permettre un suivi du car en temps réel grâce au flashcode figurant sur la carte de transport scolaire.